

[panorapresse.ouest-france.fr](https://panorapresse.ouest-france.fr)

## Des élus s'expliquent sur le projet de fermeture de l'école privée de Barfleur

4-5 minutes

«On rend des comptes à nos administrés» : des élus s'expliquent sur le projet de fermeture de l'école privée de [Barfleur](#)



Les maires proposant une école laïque avec tous ses services assument de ne pas financer l'école privée de [Barfleur \(Manche\)](#) pour la présence des enfants de leurs communes. | Ouest-France

Alors que les parents recherchent des fonds pour éviter la fermeture de l'école privée Sainte-Marie-Madeleine de [Barfleur \(Manche\)](#), ils accusent certains maires de ne pas financer pour leurs enfants, ces élus font des mises au point.

Créée il y a 252 ans par la Barfleuraise Julie Postel, l'école privée Sainte-Marie Madeleine pourrait fermer ses portes en juin 2026 faute de financement pour fonctionner. L'école, dont la gestion est assurée par la congrégation des sœurs de [Saint-Sauveur-le-Vicomte \(Manche\)](#), doit annoncer, ce jeudi 15 janvier 2026, la fermeture de l'établissement.

**Voir aussi :** [VIDÉO. Un important incendie d'appartement est en cours à Cherbourg-en-Cotentin](#)

Des problèmes financiers seraient principalement générés [par une démographie à la baisse](#). « On est passé de 127 élèves il y a 5 ans à 72 », précise Laura Boyère, à la tête des parents d'élèves. L'établissement a besoin chaque année d'environ 130 000 € pour fonctionner. « C'est financé par la cotisation mensuelle des parents de 27 € par enfant, des forfaits payés par les communes dont les

enfants fréquentent l'école et par deux associations. Il manque 100 000 € pour garder l'école ouverte, c'est pour deux ans », explique Laura Boyère. Les écoliers et écolières viennent de 15 communes dont seulement sept financent pour leur présence, soit 24 élèves. « Huit communes ne versent rien, soit un manque de 53 000 € qui assureraient le budget. » Les parents ont contacté ces mairies. « Nous avons eu une fin de non-recevoir. »

**Lire aussi :** [À Barfleur](#), les parents luttent pour éviter la fermeture de leur école privée qui a plus de 250 ans

### **Des maires qui assument**

Devant les proportions que prend la polémique, les maires de cinq communes qui ne financent pas pour leurs enfants au privé se sont expliqués. « C'est plus facile d'aller chercher les causes des problèmes internes chez les autres », déclare [Gilbert Doucet](#), maire de Saint-Vaast, au nom de ses collègues réunis pour évoquer le problème. [Yves Asseline](#), maire de [Réville](#), dont huit enfants sont à l'école, ne paie pas.

**Lire aussi :** [En 1774, il y a 250 ans, Julie Postel créait une école pour les jeunes filles pauvres de Barfleur](#)

« Une commune, qui a une école offrant un service complet, n'est pas tenue de cotiser pour ses enfants dans des écoles extérieures. Le privé, c'est le choix des parents, à eux d'assumer. » Les maires affirment qu'ils n'ont aucune animosité vis-à-vis de l'école privée barfleuraise. « La décision des conseils municipaux de ne pas financer est souveraine. On n'accepte pas que quiconque les commentent. Nous, on rend des comptes à nos administrés. » Et les maires d'insister. « On n'a jamais mené d'actions vers les familles pour les empêcher d'aller vers le privé. »

### **[Barfleur](#) un peu seul**

Pour [Christiane Tincelin](#), maire de [Barfleur](#), l'annonce d'une éventuelle fermeture de l'école serait une très mauvaise nouvelle. « Elle est appréciée de tous, c'est une éducation alternative et elle fait partie de l'identité de la commune. » La maire reconnaît que les autres maires sont dans leur droit de ne pas payer pour leurs enfants. « Mais la loi est mal faite ! » À titre personnel, la maire trouve la situation regrettable. « Dommage que les communes ne traitent pas tous leurs enfants sur un pied d'égalité. Mais je ne suis en guerre contre personne. » [Christiane Tincelin](#) évoque la congrégation des sœurs qui gère l'école. « Je pense qu'elle s'engage moins par rapport à ce qu'elle devrait faire. » Selon les maires qui ne financent pas, les écoles laïques rencontrent aussi des difficultés. « On assure leur fonctionnement malgré un nombre d'enfants en baisse. Pour une commune, en fonctionnement, c'est plus de 1 000 € par an et par enfant. »

### **59 915 €**

C'est en euros la somme déjà collectée par les parents d'élèves par le biais de 46 400 € de mécénat, 2 500 € de dons et 11 015 € issus de la cagnotte Leetchi en ligne. Il faut rapidement arriver à la somme minimum de 100 000 € pour assurer un fonctionnement de l'école privée sur deux ans.